

BAREMES MAÏS, TOURNESOL, BETTERAVE

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

(Barèmes validés lors de la FSIDG du 09 décembre 2021)

CULTURES	PRIX AU QUINTAL
Maïs grain	20,70 €
Maïs d'ensilage*	5,10 €
Tournesol	53,80 €
Betteraves	Pas de culture de betterave sucrière dans le département de l'Hérault

Les cultures sous contrat sont indemnisées au prix fixé au contrat et sur justificatifs

* + 20% en zone de montagne